

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-14-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que mercredi, le quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (14-09-2022) à 18h45, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-14-2022. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Le **projet de règlement numéro URB-205-14-2022** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 13 juillet 2022, lors d'une séance ordinaire. Ce projet de règlement vise à modifier les affectations du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Cloilde.

Le projet de règlement numéro URB-205-14-2022 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, seule la municipalité de Sainte-Clotilde devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 à compter de 19 h, le règlement URB-205-14-2022 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 18^e jour de juillet 2022.



Rémi Raymond
Directeur général et
Greffier-trésorier